

DECRET N° 2002-215 du 17 Mai 2002
portant inscription au Tableau
d'Avancement des officiers des
Forces Armées Congolaises.-
(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VISAS: Vu l'Acte Fondamental;
- DCF/DGAF Vu la Loi n°17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo;
- PO ~~PO~~ Vu la Loi n°11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises;
- Vu l'Ordonnance n°4/99 du 29 juin 1999, portant organisation et fonctionnement de la Police;
- Vu l'Ordonnance n°4/2001 du 5 février 2001, portant statut général des militaires et des gendarmes;
- DBF/DGAF Vu le Décret n°70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'Armée Populaire Nationale;
- PO ~~PO~~ Vu le Décret n°2001/193 du 11 avril 2001, portant création du Comité de Défense;
- Vu le Décret n°2001/198 du 11 avril 2001, portant attribution et organisation du Ministère de la Défense Nationale;
- Vu ensemble, les Décrets n°99/1 du 12 janvier 1999 et 2001/219 du 8 mai 2001, portant nomination des membres du Gouvernement;
- DGAF/MDN ~~PO~~ Vu l'Instruction ministérielle n°002/MDN/DIE du 2 juillet 1991, telle que modifiée par l'Instruction ministérielle n°00048/MDN/FAC/DIE du 30 novembre 1993, sur l'avancement à titre Ecole. ~~PO~~

.../...

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

DECRETE:

Article Premier: Est inscrit au Tableau d'Avancement des officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 2000.

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT:

AVANCEMENT ECOLE:

PHARMACIE:

Aspirant **MAKOUMBA-NZAMBI** Max Maxime,

CS #

Article 2: Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. - #

Fait à Brazzaville, le 17 Mai 2002

Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Ministre à la Présidence,
chargé de la Défense Nationale,

LEKOUNDZOU-Itihi-Ossétoumba.-

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget,

Mathias D Z O N.-